

N°2025-01/08B

Objet : ADHÉSION BOIS ÉNERGIE 66 : RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Christophe MANAS.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 15 janvier 2025

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre des actions de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire (comprenant notamment la valorisation du bois à la déchèterie intercommunale), la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite développer la production de plaquettes de bois de chauffage.

Aussi, la collectivité souhaite renouveler, pour l'année 2025, son adhésion à l'association BOIS ENERGIE 66, mission départementale des filières bois énergie, solaire thermique et géothermie sur les Pyrénées-Orientales, pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches techniques et administratives, pour toute la durée du projet.

LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** de renouveler l'adhésion à l'association BOIS ENERGIE 66 ;

☞ **DIT QUE** la cotisation annuelle est de 75 € ;

☞ **DIT QUE** la dépense est inscrite au Budget de l'année en cours ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250122-2025-01-08B-DE
Date de télétransmission : 27/01/2025
Date de réception préfecture : 27/01/2025

Pour extrait conforme,
Le Président

